

RÉFLÉCHIR EN TERMES DE FAIT SOCIAL ET RÉSISTER À LA DÉRIVE MÉRITOCRATIQUE

Par Anne-Sophie Fontaine et François Debatty

Le concept de fait social n'est pas simple à appréhender et il l'est peut-être moins encore dans un contexte où l'individualisation et la responsabilité individuelle atteignent des niveaux inédits. Dans le discours public et politique mais également dans le langage courant, le mérite s'immisce et vient par moment légitimer les inégalités.

Dans une publication d'octobre 2025¹, nous mettons en évidence que l'analyse des inégalités avait aujourd'hui tendance à s'opérer de manière cloisonnée, morcelée. Dans un contexte de globalisation, les oppresseurs sont de plus en plus difficilement identifiables et éloignés des opprimés². Cet éloignement s'accompagne d'un estompement d'une lecture des inégalités en termes de rapports sociaux, de rapports de classes au bénéfice d'une lecture plus individualisante des problématiques sociales. Alors que dans la société industrielle, les inégalités sociales étaient considérées comme des formes de domination inhérentes aux rapports de classes, dans une société marquée par la globalisation, une dissociation s'opère entre d'une part l'analyse économique qui s'envisage sur le plan global, international, et d'autre part les rapports sociaux qui se jouent sur le plan national, voire, en Belgique, sur le plan régional.

Ce contexte participe au renoncement à percevoir les inégalités comme une structure et à la dissolution du couplage inégalités sociales – domination³. La domination reste pourtant consubstantielle à la vie sociale puisque les intérêts contradictoires et les conflits qui en résultent persistent. La tendance grandissante à individualiser les inégalités ou à les envisager de manière morcelée revient ainsi à ignorer les intérêts et volontés de classes toujours bien présents. L'analyse sociologique des inégalités n'échappe pas à cette tendance. Comme le dit François Dubet : « Chaque sociologue devient le spécialiste et le propriétaire d'une inégalité rapidement mise en concurrence avec d'autres »⁴.

1 A.-S. Fontaine, « Quatre ans après les inondations de 2021 Rien qu'une fois faire des vagues... et se faire entendre », *Intermag.be*, octobre 2025, www.intermag.be/783.

2 S. Sassen, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, 2016 Gallimard.

3 F. Dubet, « Classes sociales et description de la société », *Revue Française de Socio-Économie*, 10(2), 2012, pp. 259-264, <https://doi.org/10.3917/rfse.010.0259>.

4 F. Dubet, « Classes sociales et description de la société », *op. cit.* p. 263.

Cette analyse, première d'une série consacrée à un décryptage critique de la méritocratie, invite à observer la réalité, spécifiquement celle de jeunes accompagné·e·s ou pris en charge par l'aide à la jeunesse, sous l'angle du fait social. Elle propose en parallèle des perspectives d'actions sociales collectives qui cherchent, par la coopération, la solidarité, la vigilance et une conscience pratique des effets des privilèges et des inégalités, à soutenir collectivement des occasions d'émancipation et d'épanouissement individuel différencié pour les jeunes accompagné·e·s par le secteur de l'aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette analyse, et celles qui suivront, propose de dépasser la limite que la logique méritocratique pourrait imposer à nos imaginaires par l'observation de faits sociaux à l'œuvre, et spécifiquement dans le secteur de l'aide à la jeunesse, en révélant les effets vivifiants et multiplicateurs de logiques d'actions collectives décloisonnées, coopératives, nuancées et inclusives (plutôt que cloisonnées, individualistes, concurrentielles, polarisées et exclusives).

LE FAIT SOCIAL, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Comme nous l'indiquons dans une boîte à outils réalisée à destination des services d'actions en milieu ouvert (AMO) en vue de l'élaboration de leur diagnostic social⁵, un fait social se caractérise par l'existence d'une expérience collective qui dépasse l'expérience individuelle, un phénomène qui se répète avec une fréquence suffisante, des déterminations de comportement et une contrainte sociale. Le fait social existe en dehors de nous et de nos consciences individuelles. Il est distinct de ses répercussions individuelles. Il dispose d'une puissance impérative et coercitive.

*Puisque la plupart de nos idées et de nos tendances ne sont pas élaborées par nous, mais nous viennent du dehors, elles ne peuvent pénétrer en nous qu'en s'imposant.*⁶

Émile Durkheim élabore cette définition du fait social en 1897 dans son ouvrage *Le Suicide*⁷, qui continue à faire référence presque cent-trente ans plus tard, au départ d'une étude portant sur le suicide, acte qui a toutes les apparences d'un choix individuel dans lequel la société n'intervient *a priori* pas. Pourtant, Durkheim, au départ d'un travail de recensement et d'enquête statistiques, se rend compte que l'acte du suicide répond à certaines régularités, ce qui lui permettra ensuite de conclure qu'il est en réalité socialement déterminé. L'analyse statistique met en effet en évidence que le suicide est un phénomène régulier, qui existe dans la plupart des sociétés. À l'échelle de chaque société, le taux de suicide évolue peu ; il diffère toutefois d'une société à l'autre. À travers cette analyse, Durkheim constate non seulement que le suicide n'entretient aucun rapport déterminant avec la constitution physique ou psychologique de son auteur⁸ mais démontre en plus les liens immédiats et constants entre le suicide et certains états du milieu social.

5 « (...) Les actions de prévention s'inscrivent dans un territoire où elles sont articulées aux autres actions sociales existantes et résultent principalement du plan d'action triennal, élaboré sur la base d'un **diagnostic social** de la zone déterminée. (...) », Art. 3 du Décret portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse.

6 RTA asbl, *Diagnostic social - outils*, Catégorie 'Concepts', « Les faits sociaux », <https://diagnostic-social.enlignedirecte.be/concepts/les-faits-sociaux>.

7 E. Durkheim, *Le suicide*, 1897, PUF.

8 Pour Durkheim, aucun malheur, aussi grand soit-il, ne détermine nécessairement un passage à l'acte suicidaire et, au contraire, « certains se donnent la mort suite à une épreuve que d'autres pourraient juger très peu grave » (<https://diagnostic-social.enlignedirecte.be/concepts/les-faits-sociaux>).

Ainsi, au départ de son étude, il met en évidence que le suicide est déterminé par la capacité d'une société d'une part à intégrer socialement, d'autre part à réguler, ce qui lui permet d'établir quatre classes de suicide : 1) le suicide *égoïste* (déterminé par un défaut d'intégration, une difficulté à rattacher les individus les uns aux autres), 2) le suicide *altruiste* (déterminé par un excès d'intégration, les individus ne s'appartiennent plus), 3) le suicide *anémique* (imputable à un défaut de régulation, des normes moins importantes, floues) et 4) le suicide *fataliste* (résultant d'un excès de régulation et de marges de manœuvre individuelles réduites). Chaque suicide est un acte individuel qui est en fait le prolongement et la manifestation extérieure d'un état social, de conditions sociales, même s'il s'accomplit sans la conscience des autres suicides concomitants.

Ainsi, bon nombre de phénomènes que nous pouvons avoir tendance à lire *a priori* sous le prisme de la psychologie, de dispositions individuelles ou de la morale constituent à bien y regarder des faits aussi socialement déterminés.

L'ANALYSE EN TERMES DE FAITS SOCIAUX SE SUBSTITUE-T-ELLE À TOUTE FORME DE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ?

Au début des années 2000, Robert Castel apporte des éléments de réflexion qui continuent à faire écho aujourd'hui. Dans une société des individus, « la majorité des sujets sociaux sont valorisés pour eux-mêmes et dotés de la capacité d'agir par eux-mêmes, du moins au niveau des principes »⁹. La théorie de l'individu moderne élaborée par Castel¹⁰ a été mobilisée comme cadre interprétatif dans une série d'analyses proposées par RTA en 2025. Dans cette théorie, Castel conçoit la propriété privée (composée de biens matériels et immatériels, au sens par exemple des capitaux de Bourdieu) comme indispensable au développement de la propriété de soi qui donne à son tour la possibilité d'exister en tant qu'individu. Il introduit alors une troisième propriété, la propriété sociale, au sens d'un système de droits sociaux et de protections sociales garanti par la société. Cette troisième forme de propriété assure aux non-propriétaires un minimum de propriété leur permettant d'exister en tant qu'individu.

Dans un contexte de recul des droits sociaux et des mécanismes de protection sociale et donc de la propriété sociale, Castel distingue l'idée de devenir positivement un individu (en disposant du support et des ressources nécessaires) de l'idée de le devenir négativement, par décrochage, par défaut (avec une marge de manœuvre réduite). Cependant, « en principe, être individu, c'est pouvoir être tenu pour responsable de ses actes, et à la limite de la réussite ou de l'échec de sa vie »¹¹, ce qui s'avère particulièrement piégeux pour les individus définis à la négative.

Pour mieux cerner cette idée d'individus « par défaut », Castel marque bien la différence entre deux formes extrêmes issues de la montée de l'individualisme : des individus en *décrochage du social* ou, à l'inverse, des individus en *détachement du social*. Dans le premier cas, il désigne ceux qu'ils nomment les individus « par défaut », à savoir des individus en situation d'insuffisance de supports, de ressources (tirées des protections collectives) et d'absence de marge de manœuvre pour pouvoir développer des stratégies personnelles et ainsi endosser la responsabilité de la

9 N. Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991 - cité dans *Propriété privée, propriété sociale...*, op. cit. p. 128.

10 Développée à partir d'une lecture des travaux de J. Locke dans R. Castel et C. Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, 2001, Fayard.

11 R. Castel, C. Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, 2001, Fayard, p. 121.

réussite ou de l'échec de leur vie. Dans le second cas, il s'agit plutôt des individus « par excès », c'est-à-dire des individus contemporains, hyper-modernes, en excès de subjectivité. C'est l'excès d'investissement d'eux-mêmes qui les détacherait du social.

Ainsi cet individu moderne est-il littéralement un nanti en ce sens précis qu'il dispose de suffisamment de ressources (de supports) pour croire n'avoir besoin de rien en dehors de lui-même pour exister. On conçoit que ce type de plénitude puisse conduire au narcissisme et à l'ataraxie paradoxale de celui qui, gavé du monde, se retrouve retranché en lui-même et indifférent au monde social, mais en même temps impuissant face à un monde auquel il n'a plus rien à demander. [...] Mais l'« individu par défaut » dont je fais état n'est pas gavé, tout au contraire. Si je peux poursuivre cette métaphore un peu osée, il a faim plutôt qu'il ne souffre d'indigestion, il est du côté du manque plutôt que du trop-plein. Cela donne crédit à mon hypothèse qu'il s'est récemment produit une bifurcation dans la trajectoire de l'individu moderne, et qu'il faut rapporter ce nouveau profil d'individu à la dégradation de la propriété sociale qui avait élargi, bien au-delà de la propriété privée, le socle supportant l'individu.¹²

Vingt-cinq ans plus tard, le recul de la propriété sociale s'est poursuivi et le schisme entre les individus « par excès » et les individus « par défaut » se marque de manière particulièrement nette. Plus les premiers scandent des « je me suis fait tout seul » ou « je suis la preuve que quand on veut, on peut », comme s'ils n'avaient bénéficiés d'aucun support de la société, du collectif, plus on attend des seconds qu'ils prennent leur destin en main, en niant le fait qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour y parvenir.

LA FORCE DE L'ACTION COLLECTIVE

Dans une idée de reliance et de recherche de complexité plutôt que de séparation de ce qui est intrinsèquement relié, à l'instar des propositions d'Edgar Morin¹³, il apparaît nécessaire de chercher à ne pas éloigner plus encore les individus « par excès » et ceux « par défaut », en choisissant de questionner ce qui les rassemble et les inclut. Regarder au-delà de trajectoires méritocratiques et individualisantes que l'on serait tentés d'opposer revient à observer et questionner les causes, les structures mais également les actions collectives participant à l'ascension de trajectoires.

Nous nous inspirerons pour cela, entre autres, des propositions « de beaux combats transclasses émancipateurs » de Chantal Jaquet¹⁴, qui pourraient être lues comme des invitations directement adressées aux équipes éducatives et sociales : « Quoi de plus salubre que d'apprendre à se défaire de l'imaginaire mortifère du vainqueur dominant virilement la foule soumise à ses pieds et d'inventer des modèles d'humanité en paix avec elle-même et la nature toute entière¹⁵ ». Avec son aide notamment, nous chercherons dans les pratiques locales et actuelles des équipes d'aide à la jeunesse les potentielles nouvelles façons d'agir dans le monde et sur le monde, les changements d'approches théoriques qui pourraient inspirer des pratiques de mutation.

12 R. Castel, C. Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, 2001, Fayard, pp. 141-142.

13 E. Morin, *La Méthode 6 - Ethique*, 2008, Ed. du Seuil.

14 Ch. Jaquet, *Révolutions transclasses : Une nouvelle théorie de l'émancipation*, Paris, PUF, 2026.

15 Ch. Jaquet, *Révolutions transclasses...*, op. cit., p. 259.

Ce qui sous-tend cette approche éthico-politique, c'est une vision du monde et de la liberté selon laquelle il faut « partir des plus petits », des plus faibles, des plus défavorisés, pour leur donner les moyens de développer par eux-mêmes avec les autres leur puissance de penser et d'agir, de la porter au maximum de ce qu'elle peut, non pas à coups de care ou à coups de cœur réparateurs, mais par une organisation politique adossée à une ontologie et une éthique de la puissance pour tous¹⁶.

LES LUNETTES SOCIOLOGIQUES ET L'HUMILITÉ DE L'AIDE INDIVIDUELLE

Il semble ainsi illusoire, peut-être même dangereux, d'imaginer qu'à l'échelle d'une société, un accompagnement éducatif individualisé, intensifié, proposé à des jeunes vulnérables, en danger ou en difficulté (et/ou leur famille) ayant pour vocation de renforcer leurs compétences et leurs efforts sera à lui seul suffisant pour leur permettre à tous de s'inscrire dans une trajectoire d'ascension sociale, pour réduire les inégalités auxquelles ils se heurtent et pour déjouer la puissance de coercition des faits sociaux qui s'imposent à eux. Sous cet angle, de nombreuses problématiques telles que le décrochage scolaire, la difficulté à accéder à et/ou à se maintenir dans un logement, la consommation de stupéfiants, la violence entre jeunes ou entre des jeunes et des adultes qui les entourent, la précarité des familles ou même les négligences intrafamiliales peuvent être également lues et analysées en termes d'inégalités sociales issues de mécanismes de domination, de force coercitive, de nonaccès aux droits, de parcours dans lesquels des jeunes se trouvent coincés et disposent d'une faible marge de manœuvre pour envisager d'autres possibles.

La grille de lecture que nous proposons dans cette analyse ne revient pas à nier l'importance d'entendre et de prendre en compte les souffrances individuelles, les affects, les expériences antérieures traumatisantes ou encore les difficultés résultant des relations intersubjectives. Elle n'occulte pas non plus l'agentivité (*agency*¹⁷) des individus mais invite également à considérer l'accès à la liberté réelle dont ils disposent pour mener la vie qu'ils ont choisie ainsi que les mécanismes de « préférences adaptatives »¹⁸.

En effet, des groupes sociaux sur lesquels pèsent de façon systématique certaines structures récurrentes de contraintes pourraient se résigner, consciemment ou pas, aux circonstances et à la réalité soutenable, adapter leurs « préférences » et ne pas nourrir d'autres espoirs que ceux qui leurs sont accessibles ou concevables.

L'enjeu du travail socio-éducatif en aide à la jeunesse sera alors d'ouvrir le champ des possibilités effectives qui s'offrent aux jeunes, de participer à réaugmenter leur réalité, notamment en encourageant les rendez-vous réussis avec les structures d'aide à la jeunesse mais également avec l'école ou certains dispositifs de formation, avec le sport et la culture qui peuvent jouer un rôle émancipateur, avec les soins de santé, etc. En d'autres mots, et loin de prétendre « choisir pour », « projeter pour », ou « savoir pour », le travail des équipes du secteur de l'aide à la jeunesse

¹⁶ Idem, p. 228.

¹⁷ Le concept d'*agency* « vise à dépasser l'opposition dualiste du déterminisme et de la liberté, pour mieux mettre l'accent d'une part sur la co-constitution des structures sociales et des actions des agent·es (les actions sont déterminées par les structures et, en retour, elles contribuent à les renforcer ou à les reconfigurer), et d'autre part sur le fait que la résistance et l'opposition se déploient au sein des rapports de pouvoir, plutôt qu'elles ne leur résistent de l'extérieur. », M. Gérardin-Laverge, *Agency in Lexique de la construction sociale des différences* <https://books.openedition.org/enseditions/58326> - (DOI : 10.4000/128p3).

¹⁸ J.-M. Bonvin, N. Farvaque, *Amartya Sen. Une politique de la liberté*, 2016, Le bien commun. Michalon éditeur.

est alors conçu comme un travail coopératif et créatif de soutien, de défense et d'accès aux droits du jeune, lui permettant d'avoir la conscience et la pratique d'occasions de réussites, de dignités et de participations effectives.

Cette mise en perspective révèle par ailleurs l'importance de peser et mesurer les attentes à l'égard des jeunes, les efforts que l'on souhaite les voir fournir, de les calibrer aux possibilités effectives qui s'offrent à eux et de ne pas leur faire porter la responsabilité d'une société qui peine parfois à les protéger. La réflexion que nous ouvrons ici invite à faire l'exercice de chausser plus régulièrement des lunettes sociologiques afin d'observer le réel sous l'angle du fait social, d'éviter l'écueil de l'illusion méritocratique et d'envisager des voies alternatives.

Notre expérience aux côtés d'équipes de professionnels dans le secteur de l'aide à la jeunesse nous amène à être des témoins de l'épuisement d'éducateurs ou d'assistants sociaux qui déploient énormément d'énergie pour aider des jeunes à sortir de l'ornière dans laquelle ils se trouvent ainsi que de leur déception, voire de leur impuissance, quand ils ont le sentiment que ces mêmes jeunes retournent sans cesse dans cette ornière qui semble devenir un gouffre. Cette analyse nous apprend que tout ne peut reposer sur les épaules d'un travailleur social, d'une équipe ou d'un accompagnement individualisé à un instant T. Elle renvoie à l'humilité de l'aide sociale ou de l'accompagnement éducatif qui ne constituent qu'un maillon dans des chaînes de protection sociale à envisager de manière plus étendue. Chacun fait sa part dans une optique de co-responsabilité, en tentant d'être à un rendez-vous réussi dans le parcours de jeunes.

Enfin, cette analyse n'entend pas être fataliste ou réduire les marges de manœuvre dont nous disposons pour agir sur le social. Que du contraire, au départ d'un travail analytique étayé en termes de faits sociaux, elle propose au secteur de l'aide à la jeunesse dans son ensemble de déterminer l'échelle – du niveau le plus local (une rue, un quartier, une école, une association, tant de structures intermédiaires pouvant jouer un rôle d'agent socialisateur capable d'influencer des trajectoires individuelles), au niveau le plus global, celui des structures sociales régissant la société – à laquelle ils entendent agir sur l'environnement social et les conditions d'existence des enfants, des jeunes et des familles. Pour augmenter leurs possibilités effectives, leur liberté réelle, l'échelon de l'accompagnement éducatif individualisé, aussi important soit-il, devra indéniablement être complété d'une action sur l'environnement, d'un renforcement des protections collectives et de l'accès aux droits structurants. Parce que, non, il ne suffit pas de le vouloir pour le pouvoir.

Pour conclure, nous tentons de synthétiser ici le projet que cette analyse introductive dessine, celui de résister aux dérives méritocratiques par une observation analytique des faits sociaux mais également des pratiques collectives alternatives révélant les singularités lumineuses des jeunes, des familles et des équipes, malgré les désavantages injustes ou discriminations auxquels ils ou elles font face. Au départ d'une analyse des dérives polarisantes que la logique du mérite induit pour les jeunes, leurs familles et les équipes professionnelles, nous chercherons de façon méthodique à relever comme autant d'idées de résistance les pratiques d'acteurs et d'équipes de terrain qui s'engagent avec rigueur dans la nuance, la recherche de complexité et les alternatives inclusives qui se permettent de penser et d'agir en « nous » et en « et » plutôt qu'en « vous » et en « ou ».

En route !



Pour citer cette analyse

A.-S. Fontaine et F. Debatty , « Réfléchir en termes de fait social et résister à la dérive méritocratique », *Intermag.be*, RTA asbl, mars 2026, www.intermag.be/790.

Références

OUVRAGES

- J.-M. Bonvin, N. Farvaque, *Amartya Sen. Une politique de la liberté*, 2016, Le bien commun. Michalon éditeur.
- R. Castel, C. Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, 2001, Fayard.
- F. Dubet, « Classes sociales et description de la société », *Revue Française de Socio-Économie*, 10(2), 2012, pp. 259-264, <https://doi.org/10.3917/rfse.010.0259>.
- E. Durkheim, *Le suicide*, 1897, PUF.
- A.-S. Fontaine, « Quatre ans après les inondations de 2021 Rien qu'une fois faire des vagues... et se faire entendre », *Intermag.be*, octobre 2025, www.intermag.be/783.
- Ch. Jaquet, *Révolutions transclasses : Une nouvelle théorie de l'émancipation*, 2026, PUF.
- S. Sassen, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, 2016 Gallimard.

URL

- RTA, « Diagnostic social – outils. Les faits sociaux. 2019 », *En ligne directe*, <https://diagnostic-social.enlignedirecte.be/concepts/les-faits-sociaux/>